BOUHADJA SE CONCERTE AVEC LES CHEFS DE GROUPES PARLEMENTAIRES

Tractations chez les députés

C'est aujourd'hui ou demain que le président de l'Assemblée populaire nationale (APN) devra rencontrer les chefs des groupes parlementaires pour des concertations autour de la répartition des postes de responsabilité au sein des structures de l'Assemblée.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Une répartition qui devra se faire selon la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les Chambres du Parlement et le gouvernement obéissant au seul critère de représentativité de chacun des groupes parlementaires.

Autrement dit, les postes de vice-président de l'Assemblée au nombre de 9, et ceux des présidents 12, vice-présidents 12 et rapporteurs des commissions 12 (commission des affaires juridiques et administratives et des libertés, commission des affaires étrangères, de la coopération et de l'émigration, commission de la défense nationale, commission des finances et du budget, commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification, commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses, commission de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement, commission de la culture, de la communication et du tourisme, commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle, commission de l'habitat, de l'équipement, de l'hydraulique et de l'aménagement du territoire, commission des transports et des télécommunications et la commission de la jeunesse et des sports et de l'activité associative) seront attribués selon l'article 7 de ladite loi.

Une disposition qui parle d'un accord à dégager entre les représentants des groupes parlementaires au cours d'une réunion à tenir à l'initiative du président de l'APN, prévue donc aujourd'hui ou demain, comme nous l'a affirmé, hier, Saïd Bouhadja, sur l'élaboration d'une liste des vice-présidents au sein de leurs groupes proportionnellement à leur représentation. Une liste qui sera soumise en plénière de l'Assemblée prévue dimanche prochain.

Et à défaut d'un accord, l'article 13 stipule que ce sont les groupes représentant la majorité, autrement dit ceux du FLN, du RND et du TAJ qui auront à établir cette liste des vice-présidents conformément au critère convenu entre les groupes désirant participer au Bureau de l'Assemblée. Une seconde liste qui sera également soumise à l'Assemblée pour adoption. A défaut d'accord, les vice-présidents sont élus au scrutin plurinominal secret à un tour, selon le même article de loi. Et en cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le même principe d'accord entre les divers groupes parlementaires pour la répartition des fonctions de président, vice-président et rapporteur au sein des bureaux de commissions est retenu dans l'article 37 de ladite loi organique. A défaut d'accord, ces postes sont répartis selon les mêmes dispositions de l'article 13.

Seulement, l'opposition parlementaire, celle intéressée par figurer dans les instances de la Chambre basse du Parlement, comme le MSP et surtout l'alliance Nahda-Adala-Binaa ne fait pas la même lecture de cette loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la Nation, ainsi que les relations fonctionnelles entre les chambres du Parlement et le gouvernement.

C'est ainsi que Lakhdar Benkhellaf, désigné au forceps chef de groupe parlementaire du triumvirat islamiste, se confère à la nouvelle Constitution qui concède à l'opposition parlementaire un rôle plus significatif, à travers, notamment, sa représentation dans les instances du Parlement.

Pour notre interlocuteur, s'il est favorable à l'élargissement de la répartition des postes au sein des instances de l'APN aux groupes parlementaires de l'opposition, le président de l'Assemblée ferait face, selon Benkhellaf, à l'opposition farouche de membres influents au sein de son parti, le FLN, mais aussi, celle du RND. Des cadres qui voudraient garder la même configuration ayant prévalu durant la précédente législature, autrement dit, une mainmise du duo FLN-RND sur les instance de l'APN avec un strapontin cédé au groupe des indépendants.

Photo : Samir Sid

Saïd Bouhadja.

Ceci dit, dans l'attente de cette bataille autour de ces postes au sein des instances de l'Assemblée, la majorité des chefs de groupes parlementaires sont connus. Il s'agit de Saïd Lakhdari pour le FLN, de Bellabbès Bellabès pour le RND, de Smaïl Mimoun pour le FLN, de Lakhdar Benkhellaf pour l'alliance Nahda-Adala-Binaa, de Mustapha Nouassi pour TAJ, de Chaffaï Bouaïche pour le FFS et de Hadj Belghouti pour le Front el Moustaqbel et de Djelloul Djoudi pour le PT. Ne reste que le MPA dont on ignore le nom du député choisi pour diriger le groupe parlementaire du parti.

M. K.

UNE GRÈVE DE DEUX JOURS SE PRÉPARE

Grogne chez les fonctionnaires du commerce

Comme nous l'avions annoncé dans l'une de nos précédentes éditions, les fonctionnaires du secteur du commerce menacent de mettre à exécution leur mot d'ordre de grève générale. En l'absence d'une représentation syndicale, une coordination des wilayas a vu le jour et l'appel à une grève serait, dit-on, imminent.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - L'échec de la dernière rencontre portant constitution d'un syndicat national des fonctionnaires du commerce a contraint les syndicalistes représentant les travailleurs des 48 wilayas à se constituer en coordination nationale. Cette dernière, et en guise de première action à entreprendre pour faire valoir ses revendications va lancer dans les prochains jours un appel pour un arrêt de travail pour une durée de quarante huit heures. Selon des indiscrétions, le refus de la tutelle «d'ouvrir un débat avec les syndicalistes serait à l'origine de la montée au créneau des représentants des travailleurs».

Or, du côté du département du commerce, on considère «que pour qu'il y ait un dialogue, il faut être deux». «Dans le cas échéant, il n'y a rien d'officiel et aucune représentation nationale des fonctionnaires du ministère du Commerce n'a vu le jour», a-t-on expliqué. Selon des sources syndicales, «la tutelle s'entête à ne donner aucune suite favorable aux revendications des représentants des travailleurs». «Même le décret exécutif portant statut particulier applicable aux fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée du commerce, publié au journal officiel n°75 datant du 20 décembre 2009, est appliqué d'une manière disproportionnelle».

Pour rappel, ce texte avait défini la nouvelle nomenclature des filières professionnelles du secteur, ainsi que les conditions d'accès aux divers grades et emplois.

Sous le n°-09-415 en date du 16 décembre 2009, le décret concerne, selon l'article 2, les fonctionnaires en activité au sein des services centraux de l'administration chargée du commerce, des services déconcentrés et des établissements publics.

Les filières de la répression des fraudes, de la concurrence et des enquêtes économiques sont considérées comme corps spécifiques. Les cadres de ces domaines sont astreints à servir à toute heure, de jour comme de nuit, même au-delà des heures légales de travail. Ce qui permet à ces fonctionnaires de bénéficier de mesures de protection prévues par la législation, en cas de besoin, de solliciter le concours des agents de la force publique dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

D'autres revendications, notamment celles relatives à la promotion socioprofessionnelle des agents font partie de la plate forme de revendications des syndicalistes. Cela dit, le choix de la période de grève n'est pas fortuit. Si cette dernière venait à se concrétiser, le département du commerce sera réellement ébranlé.

A. B.

DÉCÈS DU DIRECTEUR DE LA *TRIBUNE*

Adieu BCH

La Maison de la presse était en deuil hier. Bachir Chérif Hassene, directeur du quotidien* La Tribune*, nous a quittés. Son décès annoncé quelques heures seulement après celui de Ghania Yassef, animatrice bien connue de Radio El-Bahdja, a doublement choqué une corporation déjà durement éprouvée.

Abla Chérif - Alger (Le Soir) - La nouvelle se répand très tôt parmi les journalistes. Bachir Chérif Hassene, affectueusement surnommé BCH par ses amis, s'est éteint ce dimanche matin à l'aube suite à un arrêt cardiaque.

Selon le témoignage de ses proches, le défunt a été pris de malaise au petit matin. Alerté par les pleurs de son enfant, il sort de son lit pour le rassurer et le prendre sans doute dans ses bras, mais une douleur à la poitrine le terrasse à ce moment. Le décès est immédiat. Inattendu.

Son équipe, ses collègues et tous ses amis de la presse avaient de la peine à réaliser la disparition subite de Bachir Chérif. Des scènes émouvantes n'ont d'ailleurs eu cesse de se répéter tout au long de la journée à la Maison de la presse. En larmes, des journalistes cherchent à comprendre ce qui s'est passé.

On se renseigne sur l'adresse du domicile du défunt. Et tous ont le réflexe immédiat de se rendre au siège de la *Tribune*. Ici, les locaux sont pratiquement vides. L'équipe rédactionnelle est déjà au domicile mortuaire.

Les «invités» de la *Tribune* sont reçus par deux rédacteurs restés sur place pour accueillir les personnes venues présenter leurs condoléances. Les équipes de télévision qui arrivent à ce moment filment des moments intenses en émotion. Des journalistes qui viennent d'apprendre la nouvelle fondent en larmes. Bachir était encore là il y a quelques heures… hier… à discuter avec ses amis dans la cour de la Maison de la presse… Son enterrement au cimetière de Ben Aknoun a eu lieu après la prière d'El-Asser.

Photo : New Press.

Le directeur de la *Tribune* nous a quittés quelques heures seulement après le départ d'une consœur de Radio El-Bahdja. Ghania Yassef, animatrice connue, s'est éteinte un jour auparavant suite à une longue maladie. La corporation est en deuil.

Ces nouveaux décès viennent s'ajouter à ceux qui l'ont marquée tout au long de ces derniers mois.

Celui de notre ami et confrère Wahab, photographe bien connu, est encore présent dans tous les esprits. Wahab a été, lui aussi, emporté par un malaise cardiaque.

A. C.